

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

Séance du : mercredi 22 février 2023

RAPPORT

Convocation du : 15 février 2023

D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE 2023 -
BUDGET TRANSPORTS
URBAINS

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2023_0005

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI

Représentés :

Ines AYEB par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Djamel DJADEL par Gabriel DOUBLET, Dominique LACHENAL par Michel BOUCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Julien BEAUCHOT par Sophie VILLARI

Excusés :

François LIERMIER, Christian AEBISCHER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Matthieu LOISEAU, Pascale MAYCA, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2128-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.* »

Cette disposition est étendue aux établissements publics de coopération intercommunale dont au moins l'une des communes membres dispose d'une population de plus de 3 500 habitants (article L5211-36 CGCT).

Le rapport d'orientation budgétaire, joint en annexe, a pour objectif de présenter la situation financière d'Annemasse Agglo et les orientations pour la construction du budget primitif transports urbains 2023.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport d'orientation budgétaire présenté pour le budget transports urbains 2023 et du débat qu'il a suscité.

Pour le président et par délégation,

Signé par :  Claude FANCHISI
Date : 24/02/2023
Qualité : Agglo - Délégué Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

ROB BUDGET
TRANSPORTS URBAINS

1. CONTEXTE GENERAL

La Communauté d'agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération est Autorité Organisatrice de la Mobilité (A.O.M.).

A ce titre, par délibération n° CC-2022-0078 du 6 juillet 2022, le conseil communautaire a confié et renouvelé à la société TP2A la gestion du service des transports publics de l'Agglomération dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public des transports urbains sur le territoire d'Annemasse Agglo pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de la concession, l'autorité organisatrice de mobilité exerce notamment les prérogatives suivantes :

- Définir la politique générale des mobilités, les orientations et l'organisation des services de la mobilité, notamment ceux des transports publics urbains
- Déterminer la consistance et les modalités d'exploitation des services
- Mettre à disposition les biens mobiliers et immobiliers, les biens matériels et immatériels, marques et logos nécessaires à l'exploitation des services
- Déterminer ou homologuer la structure et le niveau des tarifs
- Verser une contribution financière forfaitaire annuelle au Concessionnaire
- Assurer le contrôle des services.

A compter de 2023, le budget des transports urbains est assujéti à la TVA (suppression du transfert de droit à déduction de la TVA applicable jusqu'au 31/12/2022).

- **La politique tarifaire**

L'encouragement à utiliser les transports publics se traduit par une politique tarifaire attractive. Ainsi, pour 2023, Annemasse Agglo, par délibération en date du 07 décembre 2022, n'a augmenté aucun prix de la gamme tarifaire des transports publics. La seule augmentation a porté sur les tarifs de la « vélo-station » et mis en place d'une tarification sociale et solidaire¹.

¹ Pour permettre à chacun de se déplacer plus librement sur le réseau de transports TAC, l'Agglomération d'Annemasse a mis en place au 1^{er} janvier 2023 une tarification sociale et solidaire calculée à partir des ressources des usagers.

2. RESULTAT 2022

Figure 1 : Résultat 2022 provisoire

LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2022	9 639 832,92	5 512 515,10	15 152 348,02
Dépenses 2022	9 616 090,62	2 865 526,63	12 481 617,25
RESULTATS 2022	23 742,30	2 646 988,47	2 670 730,77
Situation initiale	932 904,16	767 435,95	1 700 340,11
SITUATION FINALE	956 646,46	3 414 424,42	4 371 070,88
Reports de dépenses		6 466 875,83	6 466 875,83
Reports de recettes		1 008 036,14	1 008 036,14
TOTAL		-2 044 415,27	-1 087 768,81

Le résultat global de clôture de l'exercice 2022 présente un excédent estimé à 4 371 K€ dont 957 K€ en section de fonctionnement et 3 414 K€ en section d'investissement. Toutefois le solde des reports de crédits en section d'investissement est en déficit de 5 459 K€ entraînant ainsi un besoin de financement de la section d'investissement de 2 044 K€.

Ce besoin de financement sera, en partie, compensé par l'affectation totale du résultat de la section de fonctionnement. Il subsistera toutefois un besoin de financement de la section d'investissement, en 2023, de 1 088 K€

En 2022, parmi les principales opérations d'investissement réalisées, on peut notamment citer :

- P+R : **797 K€** (dont 771 pour le P+R Machilly)
- BHNS Bonne: **113 K€**
- Le système d'aide à l'exploitation et informations voyageurs : **70 K€**
- Billetique : **177 K€**
- Aménagement de bus et acquisition de véhicules légers : **105 K€**
- Aménagement du patrimoine et acquisition de matériel: **189 K€**

3. PERSPECTIVE BUDGETAIRE 2023

• Le fonctionnement

Les ressources

Le versement mobilité :

La contribution dite « versement mobilité » est la participation des employeurs de plus de 11 salariés dans les collectivités disposant d'un service de transport en commun.

Elle est recouverte par l'Urssaf au titre des cotisations sociales pour être reversée aux autorités organisatrices de transports (commune, EPCI, département, région, etc.).

Le taux du versement mobilité qui a été fixé par Annemasse 1,10%².

Le rendement sur le territoire d'Annemasse Agglo du versement mobilité sur les 6 dernières années :

Figure 2 : Rétrospective montants du versement mobilité (VM)³

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Versement	4 870 440	4 918 049	5 210 362	4 881 523	5 042 307	5 488 113
Prévision budgétaire	4 800 000	4 950 000	4 950 000	5 200 000	4 900 000	5 200 000
% réalisation	101,47%	99,35%	105,26%	93,88%	102,90%	105,54%

En 2023, l'estimation pourra être actualisée sur la base du rendement du versement mobilité de 2022 soit 5 500 K€.

En 2022, le budget principal a versé **2 765 K€** pour équilibrer le budget transport urbain. Pour 2023, la subvention devrait s'élever à **3 700 K€**. Cette subvention sera ajustée lors de la reprise des résultats.

Figure 3 : Rétrospective montant subvention du budget principal au budget TU

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Subvention du budget principal	1 660 648	772 805	70 785	752 000	854 230	1 753 890	3 588 700	2 764 900

Les charges

Le nouveau contrat de délégation de service public prévoit le versement d'un forfait de charge à destination du délégataire (le montant s'élèvera en 2023 à **9 800 K€⁴**). Annemasse Agglo perçoit les recettes⁵.

A ce versement au délégataire s'ajouteront :

- la compensation tarification sociale et solidaire **315 K€**
- Des crédits pour du reliquat de dépenses à prendre en compte au titre de la clôture de la précédente DSP (reliquat d'indexation, bonus qualité, clôture répartition recettes zone 210): **449 K€**

Annemasse-Agglo percevra les recettes de l'usager pour un montant prévisionnel de 2 755 K€.

Annemasse Agglo versera en 2023 une participation à la communauté tarifaire « Léman pass » pour un montant de **72 K€**.

La maintenance de la billettique (Hébergement, exploitation et maintenance matériel) représentera un crédit de **203 K€**.

Les intérêts de la dette mobiliseront **149 K€** en 2023 contre 81 K€ en 2022 en raison de l'augmentation des taux variables et du recours à l'emprunt de 2 200 K€ en 2022 pour l'acquisition de bus.

² La population d'Annemasse Agglo est inférieure à 100 000 habitants, seuil au-dessus duquel le taux de versement mobilité peut être augmenté.

³ Augmentation moyenne sur la période : 2,01%

⁴ Ce montant tient compte de l'indexation des prix de 900 K€ pour les années 2022 et 2023.

⁵ Dans le précédent contrat de délégation de service public Annemasse Agglo versait une SFE (contribution nette d'équilibre entre les charges et les recettes).

• Investissement

Le montant total des dépenses s'élève à **4 497 K€**. On notera **principalement** :

- Aménagement du dépôt des bus stations approvisionnement électrique pour bus : 912 K€
- Etudes, acquisitions foncières, travaux Transport en Commun en Site Propre Annemasse gare – bonne : 293 K€
- P+R Aubrac (études et honoraires terminus Tram) : 564 K€
- P+R Machilly (solde des marchés de travaux) : 299 K€
- Aménagements des installations : 223 K€
- Billettique : 261 K€
- Aménagement des arrêts de bus : 152 K€
- Equipement de vidéo-surveillance P+R ALTEA: 40 K€

Il était également prévu l'acquisition de 2 bus standards (renouvellement du parc) à hauteur de 1 140 K€. Cette acquisition est reportée en raison de non obtention d'une subvention de la part de l'ADEME⁶.

Reports de crédits 2022

Un montant très important inscrit en reports 6 467 € dont 3 865 K€ (60%) pour l'acquisition de 6 bus électriques.

Sont également prévus dans les crédits de reports 1 100 K€ pour l'acquisition du tènement foncier du P+R Aubrac (au 31/12/2022).

• La dette

Figure 4 : Extinction de l'encours

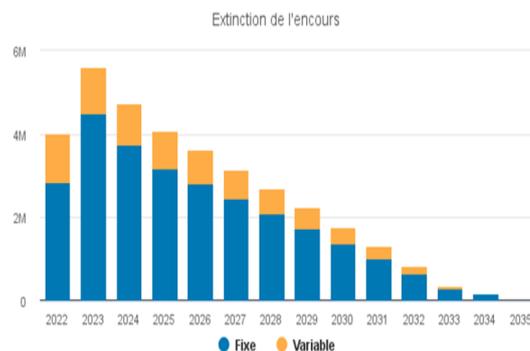
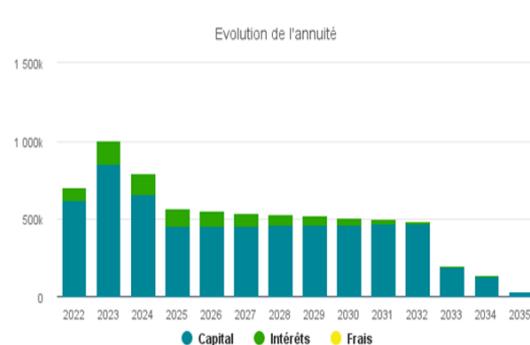


Figure 4 : Evolution de l'annuité



⁶ L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), créée en 1991, est un établissement public à caractère industriel et commercial qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

La dette du budget des transports urbains connaît une augmentation raison de l'emprunt de 2 200 K€ contracté en 2022 pour l'acquisition de bus (taux fixe 2,93% durée 10 ans).
L'annuité passe de 707 K€ en 2022 à 1 007 K€ en 2023.

4. PROSPECTIVE FINANCIERE

La prospective financière a été présentée en conseil communautaire fin 2022 (prochaine actualisation fin 2023).

Figure 5 : PPI 2023-2029 (conseil communautaire 19 octobre 2022)

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022+	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2022-2029
TRANSPORT URBAIN	1 677 500	3 177 338	1 848 360	1 675 800	5 783 667	2 209 815	2 635 562	6 171 992	2 388 524	7 603 075	12 766 458	41 234 893
ETUDES	172 059	33 120	54 858	94 000	22 500	22 500	35 000	22 500	22 500	37 500	22 500	279 000
AMENAGEMENT ET AGENCEMENT DU PATRIMOINE	2 517	0	10 507	11 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	151 000
MATERIEL ET MOBILIER (HORS INFORMATIQUE)	14 069	1 898	20 652	24 600	42 000	15 000	25 000	25 000	35 000	14 000	36 000	216 600
MATERIEL INFORMATIQUE	0	0	192 857	49 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	119 000
VEHICULES LEGERS	0	0	16 752	0	0	30 000	30 000	0	0	0	0	60 000
VEHICULES LOURDS	0	138 853	0	192 000	87 500	91 875	96 469	101 292	106 357	111 675	117 258	904 426
TRAVAUX NEUFS	85 814	76 467	9 104	0	36 667	95 000	58 333	25 000	16 667	25 000	17 500	274 167
FRAIS INSERTION	419	649	1 080	0	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	8 400
PASSAGE LIGNE RESEAU TAC EN ENERGIE PROPRE	0	0	0	374 000	5 040 000	1 494 000	2 028 000	5 526 000	1 848 000	7 146 000	12 216 000	35 672 000
CENTRALE DE MOBILITE (MaaS) (OAMT411)	38 509	4 032	54 456	57 600	11 800	6 800	1 800	0	0	0	0	78 000
BILLETIQUE (Opération 911)	1 361 320	2 452 057	357 247	388 800	144 000	0	0	0	0	0	0	532 800
MODERNISATION RESEAU TAC	2 792	67 633	174 179	230 000	226 000	213 000	223 000	251 000	215 500	225 500	253 000	1 837 000
MESURES EN FAVEUR DES VELOS (OAMT24)	0	153 495	140 225	25 000	142 000	102 440	106 760	190 000	14 500	12 200	73 000	665 900
SAEIV	0	249 133	816 443	129 800	0	108 000	0	0	98 800	0	0	336 600
DEPOT	0	0	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	100 000
BHNS TCSP BONNE	15 562	72 112	5 948 558	414 000	591 167	6 826 233	5 746 167	2 964 433	25 167	34 833	26 167	16 628 167
P+R MONNET	739 942	18 798	7 158	6 000	25 200	5 400	15 600	5 800	6 000	21 200	6 400	91 600
P+R CHASSEURS	1 357 367	84 380	14 918	30 200	39 400	14 500	4 500	5 000	20 200	5 400	5 600	124 800
P+R MACHILLY	14 132	32 388	505 945	1 779 760	363 645	3 000	4 000	4 200	4 400	4 600	4 800	2 168 405
P+R TRAMWAY	0	0	13 950	79 950	160 000	4 345 000	1 825 000	0	0	0	0	6 409 950
Hors programme	0	0	0	696 361	-1 567 770	-1 653 137	-1 127 207	-1 555 456	-611 073	-1 917 277	-3 201 606	-10 937 165
REPORTS	0	0	0	696 361	0	0	0	0	0	0	0	696 361
SUBVENTION EQUIPEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AJUSTEMENT -25%				0	-1 567 770	-1 653 137	-1 127 207	-1 555 456	-611 073	-1 917 277	-3 201 606	-11 633 526
45 - Opérations pour compte de tiers	0	0	14 852	0	20 000	0	0	0	0	0	0	20 000
Remboursement anticipé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Figure 6 : Synthèse de gestion PPI 2023-2029

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL GENERAL 2022-2029
Subventions du Budget Principal	854 230	1 753 890	3 588 700	2 200 284	2 150 000	3 200 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	13 550 284
Produits de Fonctionnement	7 344 363	7 855 764	10 119 208	9 507 988	8 760 144	9 881 578	10 651 426	12 133 696	12 294 755	12 392 067	12 490 353	88 112 007
Ch. de Fonctionnement larges	6 563 349	7 993 611	7 831 167	8 372 190	8 474 552	8 868 062	9 374 127	10 430 400	10 345 775	10 463 790	11 026 484	77 355 380
Epargne nette	781 014	-137 847	2 288 041	1 135 798	285 592	1 013 516	1 277 299	1 703 296	1 948 980	1 928 277	1 463 869	10 756 627
Dép Inv. hs Dette	3 804 503	3 385 017	8 353 740	4 682 071	5 415 309	11 750 811	9 103 622	7 595 969	1 833 218	5 751 831	9 607 819	55 740 650
Emprunt	0	0	0	1 706 553	3 585 934	8 994 624	3 467 248	2 119 798	0	3 823 554	8 143 950	31 841 661
Variables de pilotage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Ep brute	1 479 438	483 691	2 921 371	1 781 398	1 013 645	1 695 761	2 130 256	2 713 813	3 064 778	3 038 638	2 751 033	
Encours corrigé (31.12) / Ep brute	3,5	9,6	1,4	2,9	7,8	9,6	8,9	7,4	6,2	7,1	10,3	



Figure 7 : Prospective montant versement mobilité⁷

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total produit VM 2022-2029
Base VM	454 545 450	467 576 745	472 252 513	476 975 038	481 744 788	486 562 236	491 427 859	496 342 137	61 614 288
Taux moyen VM calculé	1,10%	1,10%	1,10%	1,50%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	

Un programme d'investissement à la mesure des ambitions d'Annemasse Agglo en matière de transports urbains (41 235 K€). On notera principalement :

- Le passage en énergie propre des bus : 35 672 K€
- Le transport en commun en site propre (Bonne-Gare d'Annemasse) : 16 628 K€
- Les parkings relais Machilly et terminus tramway : 6 409 K€

La section d'exploitation est équilibrée avec une subvention du budget principal de 13 550 K€ sur la période 2022-2029 en complément du versement mobilité dont le produit est estimé à 61 614 K€ dans l'hypothèse d'un transfert de la compétence transport au Pôle Métropolitain en 2026 (population supérieure à 100 000 hab. permettant d'augmenter le taux de Versement mobilité à 2%).

La section d'exploitation est marquée par les conséquences d'une prévision d'augmentation sensible de l'offre de transport du réseau TAC, avec une première augmentation fin 2023 et une seconde fin 2025. Cependant, le contexte inflationniste de 2022 invite à reconsidérer la prospective financière voté fin 2022 avec une nécessaire réflexion à engager pour une mise à jour des tarifs fin 2023.

L'épargne brute après remboursement du capital de la dette permet de dégager une épargne nette positive permettant un autofinancement de investissements à hauteur de 10 752 K€.

Le recours à l'emprunt (31 841 K€) dégrade le ratio de désendettement qui reste toutefois en dessous du seuil critique de 10 années.

⁷ Ce tableau prenait pour hypothèse un transfert de la compétence mobilité au pôle métropolitain début 2025 (avec augmentation du versement mobilité dès 2025). A date, le transfert est envisagé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le montant de VM inscrit dans ce tableau correspond est celui du PPI voté en fin d'année 2022, il est finalement estimé à 5,4 M€ pour 2023.